



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 58951

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives préoccupations exprimées par les membres de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. Alors que l'ACAT participe cette année à la campagne mondiale contre la torture, en étroite collaboration avec Amnesty International, il lui demande de lui indiquer si la France a ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives à la défense des droits fondamentaux.

Texte de la réponse

La France est partie à tous les instruments internationaux prohibant la torture ou les peines et traitements inhumains ou dégradants. Elle a ainsi ratifié la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, élaborée dans le cadre des Nations unies. Elle est également partie à deux instruments élaborés au sein du Conseil de l'Europe : la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, qui a mis en place un mécanisme de visites de toute personne privée de sa liberté, par un comité d'experts indépendants. Ce comité s'est d'ailleurs rendu en France au mois de mai 2000, dans le cadre de son programme de visites périodiques. La France manifeste un intérêt majeur à la lutte contre la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants. C'est ainsi qu'elle a coparrainé le projet de protocole additionnel à la convention contre la torture des Nations unies, qui vise à établir, au plan universel, un mécanisme de visites comparable à celui existant dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les négociations sur ce protocole sont menées depuis dix ans et n'ont pas permis, à ce jour, de parvenir à un accord (la dernière session de négociations s'est tenue du 12 au 23 février 2001, la prochaine session aura lieu au mois d'octobre prochain). Elle a proposé à ses partenaires européens, alors qu'elle assurait la présidence de l'Union européenne, l'élaboration d'orientations contre la torture, afin de faciliter les interventions de l'Union en la matière. La présidence suédoise s'est engagée à poursuivre la réflexion menée en vue d'élaborer ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58951

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1462

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2385